

DROIT, ECONOMIE, GESTION

# Master mention Droit parcours Droit social et relations sociales dans l'entreprise (en apprentissage)



Niveau d'étude  
visé  
BAC +5



Durée  
2 ans



Composante  
UFR de droit,  
sciences  
politiques et  
sociales

## Présentation

### Objectifs

Le parcours est à visée professionnelle. Ses objectifs sont de :

- Compléter la formation des étudiants dans les matières indispensables à la formation de tout juriste en droit social ;
- Donner aux étudiants toutes les compétences théoriques et pratiques que requièrent les fonctions de juriste en droit social dans un contexte où les relations de travail doivent être maîtrisées.
- Mettre les étudiants en situation de se présenter à certains concours et examens et de les réussir (école du barreau, inspection du travail...) ;

### Savoir-faire et compétences

Aptitude à donner des consultations en droit social en qualité d'avocat ou de juriste.

Aptitude à rédiger des actes et documents divers en lien avec le droit social (contrat de travail, lettre de licenciement)

Aptitude à exposer clairement les problèmes de droit et à les analyser

Aptitude à l'écoute et à la compréhension des publics de salariés

Compétences en ressources humaines (évaluation, recrutement, formation professionnelle, santé et sécurité au travail...)

Capacité à mener des négociations et à tenir des réunions

## Organisation

## Admission

### Conditions d'admission

Admission en Master 1, Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise (en vue de poursuite en M2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage) : peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les six premiers semestres d'une Licence en Droit ou



Droit privé (Licence 3) ou d'une licence à dominante juridique, ou de tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). Attention : le choix du parcours en M2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage pour la poursuite de la formation doit être indiqué au moment de la candidature en M1. La sélection des candidatures est réalisée sur dossier. Une commission de sélection, composée notamment des responsables du M1 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise et du Master 2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage, étudie les candidatures et propose les admissions en M1 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise au directeur de l'UFR qui les prononce.

Admission en Master 2, Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage :

A l'issue de la première année de master Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise, l'inscription en deuxième année de master dans le parcours droit Social et RSE est de droit lorsque la validation du M1 Droit social et RSE a été acquise, sans redoublement, l'année précédant l'année de formation en M2.

Une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe en M2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage peut être ouverte sous réserve des capacités d'accueil de la formation. Dans ce cas, peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un Master de Droit (Master1) ou à dominante juridique, un diplôme d'école de commerce ou de tout autre titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). La sélection des candidatures est réalisée sur dossier et/ou entretien par le(s) responsable(s) du Master 2, parcours Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage, qui propose(nt) les admissions directes en

M2 Droit Social et Relations Sociales dans l'Entreprise en apprentissage au directeur de l'UFR qui les prononce.

---

## Modalités de candidature

Candidatures en M1 :

via le portail MonMaster: <https://www.monmaster.fr>

Candidatures au M2 :

via le portail e-candidat : <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat>

Autres renseignements: <https://www.univ-paris13.fr/la-candidature/>

---

## Et après

---

### Poursuite d'études

---

### Insertion professionnelle

Juristes en droit social dans un groupement de droit privé (sociétés industrielles, civiles et commerciales, associations, banques, syndicats, entreprises à statut...)

Avocats spécialisés en droit social

Inspecteurs du travail



# Contacts

---

## Contacts

### Responsable pédagogique

Ferré Nathalie

### Responsable pédagogique

Magali Roussel

### Secrétariat pédagogique

Kim MANIKARAN

☎ 01 49 40 32 92

✉ [m1prive.dsps@univ-paris13.fr](mailto:m1prive.dsps@univ-paris13.fr)

📍 Bureau H 209

### Secrétariat pédagogique

Magalie GAIOTTI

☎ 01 49 40 44 10

✉ [m2rse\\_appr.dsps@univ-paris13.fr](mailto:m2rse_appr.dsps@univ-paris13.fr)

📍 Bureau H 210

### Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion  
professionnelle de l'Etudiant (Campus de  
Villetaneuse)

✉ [gestion.voie@univ-paris13.fr](mailto:gestion.voie@univ-paris13.fr)

🌐 <https://www.univ-paris13.fr/orientation/>

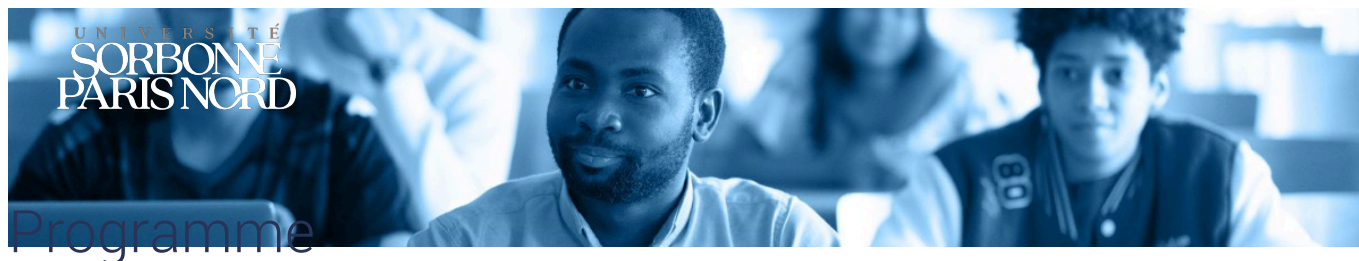
### Responsable Formation continue

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ [acc-cfc@univ-paris13.fr](mailto:acc-cfc@univ-paris13.fr)

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>



---

## Organisation

La formation est organisée en 4 semestres. Le M1 est proposé en formation initiale, le M2 est organisé en apprentissage, selon un rythme alterné 3 jours en entreprise et 2 jours à l'université.

En M1 (semestres 1 et 2), la formation propose des UE fondamentales, des unités complémentaires et des UE d'enseignements. Certains cours sont communs à ceux faisant partie du tronc commun de la mention. Les UE fondamentales de droit social sont composées de cours magistraux et de travaux dirigés. La présence aux TD est obligatoire (sauf cadre particulier).

En M2 (semestre 3 et 4), la formation en apprentissage se déroule sur une année civile (de mi-septembre à la même date de l'année suivante). La présence en entreprise ainsi qu'à l'ensemble des cours dispensés est obligatoire. La formation donne lieu à la rédaction d'un rapport d'apprentissage accompagné d'une soutenance orale.